



**PRÉFET
DE LA RÉGION
HAUTS-DE-FRANCE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**RECUEIL DES ACTES
ADMINISTRATIFS
N°R32-2021-447 septies**

Publié le 13 décembre 2021

SOMMAIRE

RÉGION ACADÉMIQUE HAUTS-DE-FRANCE

Arrêté modificatif n°2021-26 portant sur la composition du conseil consultatif régional académique de la formation continue des adultes (CCRAFCA) des Hauts-de-France



**RÉGION ACADÉMIQUE
HAUTS-DE-FRANCE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Arrêté n°2021-26

Arrêté modificatif portant sur la composition du conseil consultatif régional académique de la formation continue des adultes (CCRAFCA) des Hauts-de-France.

La rectrice de région académique Hauts-de-France, rectrice de l'académie de Lille, chancelière des universités,

- VU** le code de l'éducation, notamment son article D. 423-1 ;
VU la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires ;
VU la loi n°84-16 du 11 juillet 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique d'Etat ;
VU le décret n°2006-781 du 3 juillet 2006 modifié fixant les conditions et les modalités de règlement des frais occasionnés par les déplacements temporaires des personnels civils de l'Etat ;
VU le décret n°2011-184 du 15 février 2011 relatif aux comités techniques dans les administrations et les établissements publics de l'Etat ;
VU le décret du 14 février 2018 portant nomination de Madame Valérie CABUIL, rectrice de région académique Hauts-de-France, rectrice de l'académie de Lille, chancelière des universités ;
VU la circulaire du 12 juin 2019 relative à la mise en œuvre de la réforme de l'organisation territoriale de l'Etat ;
VU l'arrêté ministériel du 29 juillet 2020 relatif au conseil consultatif régional académique de la formation continue des adultes ;
VU les résultats des élections professionnelles au comité technique académique de l'académie de Lille et au comité technique académique de l'académie d'Amiens qui se sont déroulées du 29 novembre au 6 décembre 2018 ;
VU l'arrêté rectoral du 25 novembre 2020 portant sur la composition du conseil consultatif régional académique de la formation continue des adultes (CCRAFCA) des Hauts-de-France ;

ARRÊTE

ARTICLE 1 : L'arrêté rectoral du 25 novembre 2020 portant composition du Conseil Consultatif Régional Académique de la Formation Continue des Adultes (CCRAFCA) des Hauts-de-France est modifié comme suit :

Au titre de l'UNSA Education :

Monsieur Arnaud FOUBERT, lycée du Pays de Saint-Omer, titulaire en remplacement de Madame Sophie PERRAT

Au titre du SGEN-CFDT :

Monsieur Thierry WILLAEY, suppléant, CIO de Dunkerque

ARTICLE 2 : Le présent arrêté sera publié sur les sites internet de chacune des académies de la région académique et au recueil des actes administratifs de la préfecture de région Hauts-de-France.

ARTICLE 3 : Le Secrétaire Général de Région Académique est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Lille, le 6 décembre 2021

La rectrice de région académique, rectrice
de l'académie de Lille, chancelière des
universités

Valérie CABUIL